

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture : 083-248300543-20211013-lmc1180444-AR-1-1 Date de validation par la préfecture : jeudi 14

octobre 2021

Date d'affichage: 14/10/2021

N ° AP 21/113

ARRETE

VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Hyères-les-Palmiers opposable,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour permettre d'adapter les règles spécifiques aux lotissements :

- Concernant l'application de l'article R151-21 du Code de l'Urbanisme,
- Concernant les règles de prospect par rapport aux emprises publiques de la zone 2AU et la simplification de la règle relative aux toitures, afin d'assurer un projet urbain de qualité et de respecter le dossier de réalisation de la ZAC de la Crestade Demi-Lune,

CONSIDERANT que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1

Il est prescrit une procédure de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers en vue de procéder à des adaptations mineures du document comme précédemment énoncées.

ARTICLE 2

Le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Hyères-les-Palmiers, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées seront mis à disposition du public pendant un mois, selon les modalités fixées par une délibération du Conseil Métropolitain et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

ARTICLE 3

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de la Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en Mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département, d'une publication au recueil des actes administratifs conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 5

Monsieur Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet Acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le :

Signature :

Fait à Toulon,

le 13 OCT. 2021

Hubert FALCO

Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Ancien Ministre



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, certifie que l'arrêté de prescription n° AP21/113 en date du 14 octobre 2021 concernant la prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local Urbanisme de la ville de Hyères a été affichée le 14 octobre 2021 et ce pendant un mois au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au 107 Boulevard Henri Fabre à TOULON.

Fait à Toulon, le 15 novembre 2021

Par délégation pour le Président de la Métropole

Toulon Proyence Méditerranée

TPM

Le Directeur Général Adjoint des Services Madame Christine MORICE



Direction Générale des Services

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Myriam BIVILLE, Directrice Générale Adjointe des Services, en charge de l'Administration Générale de la ville d'Hyères-les-Palmiers,

CERTIFIE avoir affiché en Mairie principale à la date du 19 octobre 2021, et ce pendant un mois, l'Arrêté de prescription n° AP 21/113 en date du 13 octobre 2021 concernant la prescription de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Fait ce jour, pour servir et valoir ce que de droit.

Hyères les Palmiers, le 2 4 NOV 2021

La Directrice Générale Adjointe des Services, en charge de l'Administration Générale

Myriam BIVILLE

var-matin Samedi 23 octobre 2021

EMPLOYÉS DE MAISON

DIVERS PEINTRES professionnels offrent gra-tuitement : enduit + peinture blanche mat pour murs et boiseries de 15 à 180mz, suite à surplus de chantier, contre travaux rémunérés. Dep.06. Téi.07.51.26.54.25.

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, cherche emplois travaux peinture (volets, grilles, portails, bé-ton ciré, relissage de murs, rénovation de parquets anciens). Tous secteurs. Tél.07.80.39.552

04.93.18.70.00

CARRELEUR MACON avec 20 ans d'expérience, cherche emploi pour pose tous types de carrelage, dallage, pierres, mosaïque, faïence, rénovation,

COUPLE sérieux, proche soixantaine, 20 ans d'expérience dont 15 ans dans la même propriété, cherche gardien-nage sur Golfe de St Tropez, logement indépendant (60m2) en échange de

HOMME cherche emploi menage, chauffeur Privé, gardien, service à table. Parlant Italien, anglais et fran-cais. Tél: 07.63.94.00.10

HOMME soixantaine, sérieux, éduca-tion, cherche emploi stable d'INTEN-DANT chez un particulier. Possibilité chauffeur. Parlant Anglais, Italien. Expérience et références. Tél. : 06.17.86.88.07

DAME philippine parlant anglais, avec références, cherche emploi : ménage, repassage, garde d'enfants, petite cuisine, temps partiel ou com-plet, non logée. Secteur de Cannes, Nice à Monaco. Tél.: 06.50.31.35.58.

JEUNE FEMME MAURICIENNE cherche heures de ménage, repascherche heures de ménage, repas-sage, courses, repas et garde per-sonnes âgées. Tél: 06.99.65.12.20

to.nicematin.com - www. emploi.nicematin.com

JEUNE femme cherche emploi ménage, repassage, préparation de repas, garde de personnes âgées, pro-menades, courses, disponible de suite 7 jours sur 7. Secteur Nice.

ASSISTANTE DE VIE plus de 10 d'expérience, bonnes références, cherche emploi chez personnes âgées : accompagnement dans les tâches de la vie quotidienne. Véhiculée, dispo jour/nuit. PARTICULIER.Tél.07.55.70.01.07.

JF 44 ans, Philippine, avec expérience, parlant anglais, sérieuse et motivée, cherche emploi de maison (ménage, repassage), garde de personnes âgées, baby-sitter, à plein temps ou temps partiel. Tél.06.59.44.33.32.

HOMME 50 ans, bordelais, bonne pré-sentation, discret, de confiance, agent poyvalent, étudie toutes propositions (gestion, jardinier qualifié, gardien, maintenance). Avec expérience. Logé. Tél.06.24.47.87.76.

GARDIEN breveté, chauffeur de maître

GARDIEN breveté, chauffeur de maître avec permis spécial, gardien pour yacht avec permis mer A et B, securiste breveté, 65 ans. (36 ans d'expérience au total). Récemment gardien durant 9 ans pour domaine de 11 ha et 18,000m² bâti. Références jusqu'à personnalités d'Etat, du 7ème art, etc... Français, anglais, néerlandais, allemand, italien parfés. Cherche poste de confiance, TEMPS PARTIEL PÓSSIBLE. Frais d'embauche réduits. Demande privilégiant Antibes et environs. Libre prochaimement. Ecrire à contact@rivierasecretariat.fr

Couple recherche emploi gardien villa ou maison, employé de maison. Expé-riences et compétences profession-nelles. Tél.06.10.78.99.02.

FEMME sérieuse avec expérience cherche heures de ménage, repassage sur Antibes, Cagnes sur Mer. Véhiculee. PARTICULIER. Tél: 06.83.01.72.62

HOMME PHILIPPIN, sérieux, responsable, dynamique, avec références cherche emploi de maison intérieur et extérieur, jardinier. Temps complet ou partiel. Disponible de suite. Tél. 06.38.68.06.21.

HOMME sri-lankais, parlant anglais, très sérieux, cherche place employé de maison : cuisine, nettoyage et gar-diennage. Tél. 06.85.58.52.81.

GARDES A DOMICILE

ASSISTANTE DE VIE cherche emploi : masseuse à domicile, massage doux/ bien-être, sénior handicapés fragiles, sur-mesure adapté. Tél.07.83.48.85.00.

ASSISTANTE DE VIE retraitée, véhicu-lée, expérience séniors/personnes dé-pendantes : courses, repas, linge, ménage, accompagnement ren-dez-vous ou sorties, suivi administra-tif. Tél.06.07.05.82.74.

DAME 30 ans d'expérience dans la garde de personnes âgées, patiente, gentille et professionnelle, cherche personne âgée pour garde de jour et de nuit. Tél.06.35.28.43.62. Pas sérieux

AUXILIARE de vie expérimentée, 49 ans, sérieuse, motivée. flexible, avec permis B, cherche emploi à Monaco, accompagnant personnes agées, ménage, repassage, cuisine, course. Tél: 07-49.87.49.21

Annonces légales

V Avis Administratifs



MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

AVIS

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DETOULON
Par arrêté n° AP 21/112 en date du 13 octobre 2021, Monsieur le Président de la MétropoleToulon Provence Méditerranée a prescrit la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulon.
Conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, cet arrêté sera affiché àl'Hôtel de la MétropoleToulon Provence Méditerranée et en Mairie de Toulon (https://toulon.fp. et au Recueil des Actes Administratifs.
L'arrêté est tenu à la disposition du public à la MétropoleTPM, immeuble l'Hélianthe, 142, rue Emile Ollivier, 83000Toulon, Service Planification Urbaine, Sème étage et en Mairie de Toulon, Avenue de La République, CS 71407, 83056Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9ème étage, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée

Le Président de Toulon Provence Méditerranée



MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANÉE

AVIS

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'HYERES-LES-PALMIERS

Par arrèté n° 21/113, en date du 13 octobre 2021, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit la modification simplifiée n° 3 du Plan
Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-les-Palmiers.
Conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme,
cet arrèté sera affiché à l'hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en
Mairie d'Hyères-les-Palmiers pendant un mois. Il sera publié sur le site Internet de la
ville d'Hyères-les-Palmiers (www.hyers-fi) et au Recuei des Actes Administratifs.
L'arrèté est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, immeuble l'Hélianthe, 142, rue Émile Ollivier, service Planification, 5e étage – 83000 TOULON et en
mairie d'Hyères, Hôtel de ville – 12 avenue joseph Clotis – 83400 Hyères, aux jours
et heures habituels d'ouverture.

Le Président de Toulon Provence méditerrané Hubert FALCO

AVIS

Aux termes du Protocole d'Accord en date du 31/03/2021, étant rappelé au préalable que le Bailleur à savoir : La société SNC IMMOBRA, SNC au capital de 44 413 681 euros dont le siège social est situé à Bourg-La-Reine (92340) 63 avenue du Général Leclerc – 333 162 493 RCS NANTERRE, a donné à bail commercial le 01/04/2009 au preneur à savoir : la société FOAM (anciennement « FOAM-WELCOME », SARL au capital de 7622,45 euros dont le siège social est à HYERES (83400) Route de Giens Nautic Center – 350 418 087 RCS TOULON, des locaux sis au RIVIERA BEACH CLUB à Hyères-Les-Palmiers (83400) 4337 Route de Giens consistant en un local de bord de plage d'une superficie de 80 m2 sur enclos de stockage de 630 m2 environ. Suivant acte extrajudiciaire du 28/12/2017, le Bailleur a donné congé à effet du 30/06/2018 comportant refus de renouvellement et offre de payer l'indemnité d'éviction. Suivant requête du 11/01/2021, il a été demandé au Tribunal de Commerce de Toulon d'autoriser les parties à régulariser un protocole d'accord à titre de transaction.

Commerce de loulon d'autoriser les parties a regulariser un protocole d'accord à titre de transaction.

Le protocole a pour objet de mettre fin définitivement à tout litige relative au montant de l'indemnité d'éviction suite au congé avec refus de renouvellement délivré suivant exploit du 28/12/2017. Le montant de l'indemnité d'éviction (principal et accessoire) est fixé irrévocablement et à titre global, forfatiaire et définitif à la somme de 65 000 euros qui sera payée par la société bailleresse à la société évincée pour solde de tout compte. La Société FOAM étant redevable d'un montant impayé de18 583,69 euros, il est convenu que ce montant sera imputé sur le montant de l'indemnité d'éviction. Le solde à devoir est d'un montant de 46 416,31 euros. Par les présentes, le preneur s'oblige vis-à-vis du Bailleur à restituer les locaux considérés, libres de toute occupation le 30/11/2020 à 19 heures au plus tard. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales entre les mains du séquestre, savoir le Commissaire à l'exécution du Plan de la société FOAM, la société BR Associés sise à TOULON (83000) 59 avenue FOCH en la personne de Maître Nicolas MALRIC pour la validité et pour la correspondance.

AVIS

ELECTIONS DU CONSEIL DU COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La direction inter-régionale de la mer Méditerranée vient de lancer la procédure en vue des élections des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur prévuse le 27 avril 2022. A cet effet, une commission électorale a été établie par voie d'arrêté préfectoral. Son sège est fixé à la Direction Inter-régionale de la mer Méditerranée 16 rue Antoine Zattara 13003 Marseille.

La liste des électeurs, répartie par collège et par catégorie est établie par la commission électorale. Les demandes d'inscription et de rectification à cette liste seront reçues tous les jours sauf samedie et dimanche de 9 h à midi et de 14 à 16 heures entre le 1 er et le 20 novembre 2021.

La liste définitive des électeurs sera affichée du 1er janvier au 20 janvier 2022 au siège de la commission électorale, ainsi qu'auprès du comité régional et des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins concernés.

Les déclarations de candidatures et les listes de candidats seront reçues au siège de la commission, au plus tard le 15 mars 2022, 16 h 30 heures.

AVIS DE DISSOLUTION

FOREST ELEPHANT PRODUCTIONS SASU au capital de 50 000 euros Siège social : 121, avenue du Pré Fauditer - 83200 Toulon RCS Toulon 823 588 769

Le 30 septembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Michel LINAS demeurant 121 avenue du Prè Fauchier 83200 Toulon, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 30 septembre 2021.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Toulon

Appels d'offres

AVIS ADMINISTRATIF

S.E.M. «FREJUS AMENAGEMENT»
Capital social: 1.606.600 € Capitainerie 55, Passage des Caryatides, 83600, Fréjus

491 117 446 RCS Fréjus

DEMISSION de la DIRECTION et installation nouvelle Direction
-Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil d'Administration de la S.E.M.
« FREJUS AMENAGEMENT » a pris acte des démissions de M. David RACHLINE de
son poste de Président et de M. C. CHIOCCA de son poste de Vice-Président à la date
du 30 septembre 2021.

Monsieur Gilles LONGO, a été élu Président Directeur Général pour la durée de
son mandat d'Administrateur, et a accepté les fonctions qui lui étaient conférées lors
du Conseil d'Administration du 11 octobre 2021.

Il n'y a donc plus de vice-président.

AVIS VILLE DE LA GARDE

∇ Avis D'APPELS

M. Le Maire Sce Programma-tion-Marchés Publics Rue Jean Baptiste Lavène BP 121 83957 La Garde - CedexTél : 04.94.08.98.05

- Cedex Tél : 04,94.08.98.05

Référence acheteur : FRS

ELECTRICITE ECLAIRAGE PUB L'avis
implique un marché public

Objet : FOURNITURES DE MATERIEL D'ELECTRICITE POUR BATIMENT

ET D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES

BESOINS DE LA VILLE DE LA GARDE

EN 2 LOTS.

Procédure : Procédure admités

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot Nº 1 - Matériel d'électricité pour

Lot N° 2 - Matériel d'éclairage ublic Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consul-tation, lettre d'invitation ou document

Remise des offres: 15/11/21 à

Envoi à la publication le : 20/10/2021 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.ville-lagarde.fr

∇ VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL ET DE NOMINATION DE COGÉRANTS

Suivant acte reçu par Maître DavidTHILL, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Office LEMAN », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à FERNEY/OLTAIRE, 13 chemin du Levant, le 13 septembre 2021, a été effectuée une augmentation de capital social au profit de la société ci-près désignée:
La Société dénommée LES LOIRS, Société civile immobilière au capital de 471.000,00 €, dont le siège est à Bagnols-en-Forêt (83600) Chemin des Granges, identifiée au SIREN sous le numéro 480571819 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus.

Au moyen:
- D'un apport en numéraire d'un montant de SOIXANTE-HUIT MILLE CENT EUROS (68 100,00 EUR)

- D'un apport en nature immobilier évalué à la somme de DEUX CENT SEIZE MILLE EUROS (216 000,00 EUR)
- D'un apport en nature immobilier évalué à la somme de QUATRF MILLE EUROS (4000,00 EUR)

(4 000,00 ÉÚR)
Le nouveau capital est de SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT EUROS (759 100,00 EUR) divisé en 7591 parts de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune.
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale des associés en date du 28 septembre 201, il a été décidé par la collectivités des associés de nommer Madame Justine Sabine Marie SALOMON, demeurant à GENEVE (1208) (SUISSE) 6, rue Henri Mussard et Monsièur Maxence Nicolas Sébastien MONTAVON, demeurant à VEYRIER (1255) (SUISSE) 12, chemin du Reposoir en qualité de cogérants.
Madame Nicole MONTAVON est maintenue dans sa fonction de cogérante.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

NOUVEAU

VOTRE ANNONCE IMMOBILIÈRE À PARTIR DE 7€/JOUR'



PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL

RENDEZ-VOUS SUR

www.nicematin.com Rubrique "Déposez votre annonce"

RAPIDE • FACILE • EFFICACE

nt en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers nice-matin var-matin monaco-matin